

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 19 avril 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes des Salelles le dix-neuf avril 2022, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 12 avril 2022

Date de l'affichage : 12 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Etaient présents : MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, ROGIER Olivier, FAUCUTT, Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert.

Etaient excusés : PASCAL Florent (pouvoir à Hervé GIRARD), ECLERCY Bernard (pouvoir à Jean-Claude MERCIER), AUBERT Julien, GOUNON Lauriane.

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique, PRADIER Éric.

Assistait à la réunion : Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Christian MANIFACIER

Objet : Acquisition d'une parcelle – emprise du réservoir de Champfagou - à la commune des Vans

CS202204006

Mr le Président informe l'assemblée que le réservoir de Champfagou, propriété du SISPEC est implanté sur la parcelle A 1763, propriété de la commune des Vans. Afin de pouvoir réaliser les servitudes d'accès et de passage de canalisation, le SISPEC doit se rendre propriétaire du fond. La commune des Vans, par délibération du 16 mars 2022 a accepté la vente au SISPEC pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'acquérir la parcelle section A n° 1763 appartenant à la commune des Vans pour l'euro symbolique, AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, TRANSMET à Monsieur le Sous-préfet de LARGENTIERE, la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président
Jean-Marc MICHEL.

